



ENCORE DE LA VIOLENCE GRATUITE CONTRE LE PERSONNEL

L'après-midi du lundi 08 décembre 2025 sur le quartier caserne a été particulièrement mouvementée et violente.

Compte tenu de l'animosité de certains de nos pensionnaires envers l'uniforme, et en guise de « représailles » suite au décès accidentel d'un détenu quelques heures auparavant, les meneurs ont décidé d'utiliser la violence contre le personnel de surveillance : jets de projectiles avec des boules de pétanque contre la guérite promenade dans un premier temps, puis, a été pris pour cible le personnel qui a procédé à la réintégration de la deuxième cour de promenade.

Au final, 54 détenus ont refusé de réintégrer la détention, ceci nécessitant l'intervention des ERIS pour rétablir l'ordre et le calme au sein du quartier caserne.

Grâce à leur intervention et celle des personnels présents, les 04 auteurs des violences et troubles ont été appréhendés et mis en prévention.

Le bureau local **FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré** condamne fermement ces violences gratuites sur le personnel de surveillance et exige une réponse et des sanctions pénales à la hauteur des faits commis.

Le bureau local **FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré** exige que toutes les dégradations matérielles commises par les fauteurs de troubles soient remboursées par leurs auteurs.

Le bureau local **FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré** tient à féliciter l'ensemble des personnels pour la gestion de cet épisode violent.

Le bureau local **FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré** demande naturellement le transfert sans délais des auteurs de ces violences vers des structures adaptées à leur profil.

